



INFORMATION DEMI-PENSION 2024/2025

Inscription Initiale sur Dossier Juin 2024

- ✓ **Pour l'inscription initiale : remplir et retourner cette fiche**
- ✓ Vous devez choisir un régime à la rentrée :
 - ✓ **EXTERNE** : votre enfant prendra ses repas à l'extérieur du lycée
 - ✓ **DEMI-PENSIONNAIRE** : votre enfant pourra accéder au restaurant scolaire
 - A la rentrée, un **QR CODE** lui sera remis par le **Professeur principal**
 - Ce code permet de s'identifier à l'entrée du restaurant scolaire ; il est personnel
 - Ce code doit être collé sur la 2^{ème} page du carnet de correspondance
 - **Jusqu'au 13 septembre 2024, les élèves peuvent manger 4 jours/semaine** (Lundi mardi jeudi vendredi)

CHOIX d'UN FORFAIT MODULE pour le 1^{er} trimestre

CONFIRMATION DU REGIME DP ou EXTERNE

Une fiche de confirmation vous sera envoyée par courriel
(cette fiche est également disponible au bureau N°2)

- Externe : les repas consommés seront facturés à l'unité
- Demi-Pensionnaire : dès le retour de ces fiches, les changements sont appliqués et les élèves accéderont au self-service les jours choisis (jours fixes)

| Tarifs en vigueur 2024 | DP 2 Jours | DP 3 Jours | DP 4 Jours |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Forfait du Trimestre de Septembre à décembre 2024 | 114.33 € | 157,50 € | 205.73 € |

- **Forfait** signifie que la **facturation est établie indépendamment du nombre de repas consommés.**
- **La facturation est trimestrielle selon le forfait choisi**
- **Les avis à payer sont envoyés par courriel (mail).**
 - ✓ **Aucun changement ne sera admis, après le 13 septembre 2024**

Remise – Demande de réduction de facture

- **les conditions pour en bénéficier sont précisées dans le règlement Intérieur**
 - ✓ **les demandes se font par écrit (courrier, mail) et doivent être justifiées (cf règlement intérieur)**

Changement de régime ou de forfait

- **les demandes se font par écrit (courrier, mail) ou fiches disponibles au Bureau N°2**
 - elles doivent **impérativement** parvenir au bureau N°2 **deux semaines avant la fin du trimestre soit :**
 - ✓ **pour le 2^e trimestre (Janvier à mars 2025) : avant les vacances de Noël 2024**
 - ✓ **pour le 3^e trimestre (Avril à Juillet 2025) : avant le 15 mars 2025**
- **Aucun changement ne sera accepté après le début du trimestre**

Je soussigné e.....déclare inscrire mon enfant
NOM PRENOM

Demi-Pensionnaire ou Externe

Date et Signature